

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

*Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
téléphone : 06 83 44 72 19
www.snphu.com.*

Paris, le 24 avril 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 28 MARS 2009

Etai^{ent} présents : Pr BARGY , Docteur S BARILLY-TABARD (en remplacement du Professeur B. DIQUET, Président du SNHU) . Pr DENOEU^X, Pr DI MARINO, , Pierre GAUER, Pr GODLEWSKI, Pr MILHAUD, Pr SAINT, Pr WAUTIER.

Etai^{ent} excusés : Pr BASTE ; Pr BEANI, Pr BERNADOU, Pr CARSIN, Pr CLEMENT, Pr DIQUET, Pr DOUVIER, Pr FELDMAN, Docteur FERNET; Pr L. GALOIS, Docteur S. GAUCHER , Pr GOGA, Pr HAMONET, Pr KAMOUN , Pr O. LABOUX, Pr D. LEROY, Pr NARBONI, Pr PELLAT, Pr SAINT, Pr SAUVAGE,. Dr TCHAOUSSOFF, Pr VALTY, Pr WURTZ

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 février 2009

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 14 février 2009.

Vous pourrez en faire lecture sur notre site internet www.snphu.com

2. Compte rendu de la réunion de la commission Marescaux le 18-03-2009

Par ordre de mission de Monsieur Nicolas SARKOZY, il est demandé au Professeur MARESCAUX de mettre en place une commission qu'il présidera pour « *faire preuve de la même ambition pour nos CHU que celle du Professeur Robert DEBRE, en 1958.... Une réalisation tranchant absolument avec la situation actuelle... et au minimum à des changements...* » (cf compte rendu du CA du 14 février 2009).

Le S.N.P.H.U. représenté par le Professeur Frédéric BARGY, Président, et le Professeur Jean-Paul DENOEU^X, Vice-Président ont été entendus le mercredi 18 mars 2009 à 15 h 15 au Ministère de l' Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur dont l'exposé introductif suivant a été remis à la Commission : « ***1. Analyse de la situation des CHU au regard de la triple mission . La triple mission, telle que définie par les ordonnances de 1958, est avant tout un état d'esprit, c'est ce qui fait l'originalité des hospitalo-universitaires. En fait, la « triple mission est unique... » . La recherche n'est pas qu'un Institut de recherche avec des chercheurs dedans. La recherche conduit à l'innovation et à l'amélioration des traitements et de la prise en charge des patients. L'esprit de recherche s'exprime au lit du patient, pendant la mission de soins et pendant la mission d'enseignement (étudiants, formation continue, présentations, etc...). La mission de soins s'exerce avec un esprit innovant et créatif, permet l'exécution ou la mise au point de protocoles et conduit à alimenter la recherche ou les thèmes de recherche. Il en est de même pour la mission d'enseignement, quelle qu'en soit la cible. L'enseignement enrichit la mission de***

soins en formant des soignants et l'enseignement lui même peut bénéficier de la recherche pédagogique. Dans le contexte actuel on a souvent tendance à séparer les trois missions, probablement pour des raisons budgétaires (quelles cibles pour quel budget ?) et l'on perd l'état d'esprit des ordonnances de 1958. De ce fait, on réduit l'activité de recherche aux structures fondamentales en en rétrécissant son champ d'action ; on réduit souvent l'activité d'enseignement aux seuls étudiants en médecine et là aussi, on diminue le domaine de cette activité. Dans ce même contexte, on peut considérer que le CHU est actuellement apte à exercer les trois missions, en comprenant qu'il s'agit d'une mission unique et qu'il faut l'intégrer dans le paysage hospitalier défini par la loi HPST. Dans cette optique, c'est en faisant évoluer les hospitalo-universitaires que l'on fera progresser le CHU. **2 Quels sont les sujets majeurs sur lesquels des évolutions doivent être envisagées ?** Le rôle d'un syndicat et d'une confédération syndicale est de réfléchir et d'œuvrer pour le progrès d'une communauté professionnelle. Au regard de l'analyse qui précède, il apparaît clairement qu'il faut redonner au CHU les moyens humains d'un dynamisme innovant, et ainsi permettre aux jeunes talents qui possèdent l'esprit de la triple mission, de s'investir dans la carrière hospitalo-universitaire. Ceci suppose une valorisation et une meilleure attractivité des carrières hospitalo-universitaires, d'une part, et un élargissement du rayonnement des hospitalo-universitaires vers d'autres établissements, hors les murs même de l'institution, comme la loi le permet en théorie. Finalement, le sujet majeur est peut être tout simplement humain et social. Pour améliorer les problèmes économiques, il faut aussi des acteurs qui réfléchissent et contribuent à trouver de bonnes solutions avec une volonté commune. **3. Quelles propositions précises formulez-vous pour répondre à ces enjeux ?** La valorisation et l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires passe par l'édification d'un parcours clair pour les plus jeunes auxquels il faut réexpliquer l'unicité et le sens de la triple mission. Etablir pour le « post internat » une dualité de postes entre les assistants hospitaliers et les chefs de clinique (ou assistants hospitalo-universitaires). Ce point est déjà en début d'application dans les CHU (même rémunération, même accès au secteur 2). Etablir une filière précise et lisible dans la carrière hospitalo-universitaire, choisie en connaissance de cause :

- chef de clinique ou AHU
- puis PHU (ou directement MCU-PH)
- puis MCU-PH
- puis PU-PH

Dans cette optique, il paraît urgent de promouvoir les carrières des HU par une adaptation du concours de type IV (qui existe déjà), pour permettre aux MCU-PH déjà en exercice depuis plus de 7 ans (comme pour les PH) de se présenter à ce concours. Le nombre d'emplois peut être contingenté pour ne pas gêner les autres recrutements. Pour les MCU-PH plus âgés, permettre la prolongation de carrière en élevant la « hors classe » au niveau du rang A. Dans le même état d'esprit, il convient de revaloriser les émoluments hospitaliers des maîtres de conférence pour éviter de perdre de jeunes talents, attirés par des rémunérations plus élevées dans d'autres secteurs. Ce mode de recrutement permettra « d'universitariser » des établissements généraux en augmentant le nombre de MCU-PH et de PU-PH sur des missions interactives avec le CHU. Cette manœuvre a pour avantage d'être économique en terme de masse salariale pour l'hôpital et de représenter une garantie d'agrément de terrains de stage pour l'université (puisque ce problème se pose de nos jours). Ces thèmes sont actuellement en discussion avec les ministères de tutelle... »

Lors de cette audition, le Professeur Frédéric BARGY a insisté dans le cadre de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires de promouvoir celles et ceux qui sont déjà dans la carrière par des dispositions adaptées à la réalité de terrain en favorisant l'avancement et le reclassement des personnels hospitalo-universitaires, la mise en place de dispositifs de nomination en qualité de PU-PH des MCU-PH.; tout en permettant la prolongation de carrière au-delà de 65 ans. La promotion générale des MCU-PH suppose la conservation du concours de type IV

Cependant, au cours de cette audition de la commission Marescaux, le Professeur Frédéric BARGY et le Professeur DENOEUX ont centré le débat sur les points essentiels suivants :

- la triple mission de soins, d'enseignement et de recherche qui reste indissociable depuis la création des C.H.U.
- la nécessité de la recherche fondamentale et des périodes de détachement auprès des équipes habilitées
- l'encadrement des jeunes médecins (chefs de clinique assistants et enseignants)
- la promotion de vrais responsables médicaux
- l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires.
- La coopération inter-CHU pour les activités de pointe
- La mise en lace d'une formation et d'une habilitation à l'enseignement

Le Docteur Sylvie BRAILLY-TABARD, représentant le Professeur Bertrand DIQUET – Président du S.N.H.U. lors de notre conseil d'administration- précise que le S.N.H.U. (Professeur Bertrand DIQUET et elle-même) a été auditionné le mercredi 25 mars 2009. Leur argumentaire de leur audition était similaire au notre, portant sur le respect et de l'autonomie des C.H.U. mais en éprouvant le sentiment d'un rapport déjà rédigé.

Le rapport Marescaux est attendu fin avril – début mai.

Le S.N.P.H.U. reste soucieux du vote récent par l'Assemblée Nationale de la loi H.P.S.T. et présentée au Sénat en mai. Les membres du conseil d'administration souhaitent adresser le communiqué suivant de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire [S.N.H.U. (Pr Bertrand Diquet) , S.N.M.B.C.H.U.(Pr Jean-Luc Wautier) et S.N.P.H.U. (Pr Frédéric Bargy)] au Président du Sénat, aux membres de la commission des Affaires Sociales du Sénat, ainsi qu'aux ministres de tutelle et leurs conseillers.

« Alors que la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » vient d'être votée à l'Assemblée Nationale et va être présentée au Sénat en mai prochain, nous souhaitons vous rappeler que le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires et le Syndicat National des Hospitalo-universitaires font de leur attachement à la triple mission indissociable, de soins, enseignement et recherche, une priorité qui ne saurait être remise en question et qui ne devrait pas l'être par la loi L.R.U. Notre implication universitaire – indispensable – est garante de la qualité de la formation initiale et continue des médecins. De même, l'implication en recherche clinique est garante de la qualité et du progrès en matière de soins et d'enseignement. La valeur et la fécondité du concept de triple mission ont été prouvées par l'épanouissement de la médecine française depuis sa mise en œuvre. Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires et le Syndicat des Hospitalo-Universitaires viennent d'être entendus par la Commission Marescaux sur leur engagement concernant :

- *La triple mission indissociable de soins, enseignement et recherche clinique ;*
- *Le recrutement spécifique souhaitable en C.H.U., avec une filière différenciée et le maintien des passerelles auprès d'équipes habilitées avec des projets construits et suivis ;*
- *Le renforcement de l'encadrement par des jeunes collègues (chefs de clinique assistants, assistants hospitalo-universitaires) ;*
- *L'attractivité des carrières hospitalo-universitaires ;*
- *La promotion de vrais responsables médicaux ;*
- *La coopération inter-C.H.U. pour les activités de pointe ;*
- *L'association étroite entre les autorités hospitalières et universitaires ;*
- *La mise en place d'une formation et d'une habilitation à l'enseignement ;*

- *Le respect de la déontologie médicale dans la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » pour l'indépendance professionnelle (cf. articles 41.27-5 et R.41.27-91 du code de la Santé).*

Nous demandons la mise en place d'une Haute Autorité Nationale des Affaires Hospitalo-Universitaires – indépendante – qui prendra en compte ces points essentiels pour une meilleure qualité des soins et l'avenir de nos centres hospitaliers et universitaires. »

Aucune autre action syndicale n'est décidée pour l'instant.

3. Questions diverses

Compte tenu de la longueur de ce conseil d'administration, le point 3 portant sur *l'état d'avancement du dossier sur la revalorisation des carrières hospitalo-universitaires MCU-PH* est reporté au prochain conseil d'administration.

- **Calendrier des prochains conseils d'administration** : report du prochain conseil d'administration du 25 avril 2009 au 16 mai 2009. La date du conseil d'administration du 20 juin 2009 reste inchangée.
- **I.S.C.M.M.** : le Professeur Jean-Paul DENOEUX propose une collaboration étroite avec l'I.S.C.M.M. pour mettre à jour le fichier des hospitalo-universitaires à l'échelon national.
- **Secrétariat général** : contact sera pris avec le Professeur Claude CLEMENT pour savoir s'il donne suite à son mandat de Secrétaire Général au sein du S.N.P.H.U.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 16 mai 2009

(salle n° 1503 – 9 heures 30) Faculté de médecine Cochin
24 rue du Faubourg St Jacques 75014 PARIS